

La violence à l'égard  
des personnes âgées**Définition**

La maltraitance des personnes âgées est un acte unique ou répété, en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime.<sup>1</sup>

**Manifestation**

La violence à l'égard des personnes âgées recouvre les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou morales; les violences matérielles et financières; l'abandon; la négligence; l'atteinte grave à la dignité ainsi que le manque de respect.<sup>2</sup> Près de 60 % des abus contre les retraités sont d'ordre financier ou matériel : vols, détournements de fonds, procurations frauduleuses, achats ou ventes forcés, refus de remboursements d'emprunts, etc.

**Pourquoi la violence à l'égard des personnes âgées?**

La violence à l'égard des personnes âgées est la plupart du temps causée par le fait que ces dernières sont considérées comme des êtres frêles, faibles et dépendants.

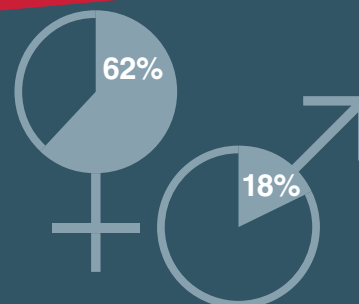
**La maltraitance est encore un sujet tabou. Brisez le silence et parlez-en!**

- À vos proches
- À votre médecin
- À vos soignants (aide familiale, infirmière, physiothérapeute, ergothérapeute, etc.)
- Aux bénévoles ou
- Faites appel à la permanence téléphonique au 0848 00 13 13.
- Si votre activité, professionnelle ou bénévole, vous met en contact avec des personnes âgées et vous souhaitez suivre une formation ou vous avez besoin d'appuis spécifiques, appelez le 0848 00 13 13.<sup>3</sup>

«Ce type de violence constitue une violation des droits de l'homme et recouvre les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou morales; les violences matérielles et financières; l'abandon; la négligence; l'atteinte grave à la dignité ainsi que le manque de respect.

**La problématique**

On estime que 1 personne âgée sur 10 est confrontée chaque mois à la maltraitance. C'est sans doute une sous-estimation, seulement 1 cas de maltraitance sur 24 étant notifié parce que les personnes âgées craignent souvent de signaler les cas de mauvais traitements à la famille, aux amis, ou aux autorités. Par conséquent, il est probable que les taux de prévalence soient sous-estimés.» La maltraitance des personnes âgées peut entraîner de graves traumatismes physiques et avoir des conséquences psychologiques à long terme. (OMS)



En Suisse, les victimes de maltraitance dans les établissements médico-sociaux sont principalement âgées entre 80 et 99 ans, ce sont majoritairement des femmes 62% contre 18% pour les hommes.<sup>4</sup>

Les taux de maltraitance des personnes âgées sont mondialement élevés dans les institutions telles que les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée, 2 membres du personnel sur 3 reconnaissant avoir commis un acte de maltraitance au cours de l'année écoulée.<sup>5</sup>

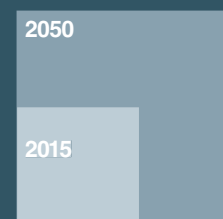
Il s'agit d'un problème qui risque de s'accroître compte tenu du vieillissement rapide de la population dans de nombreux pays.<sup>6</sup>

En Suisse, environ

# 300 000

personnes âgées sont victimes de violence. Dans 80% des cas cela se passe dans leur domicile.<sup>8</sup>

Le nombre des plus de 60 ans dans le monde devrait au moins doubler, passant de 900 millions en 2015 à environ 2 milliards en 2050.<sup>7</sup>





## Idées générales pour agir

● **Menez**

des campagnes publiques d'information sur l'étendue et les formes de la maltraitance envers les seniors

● **Sensibilisez**

les personnes âgées sur leur droit absolu au respect et à la bienveillance de leur entourage

● **Encouragez**

la population à dénoncer toutes les formes de maltraitance envers les personnes âgées y compris en milieu institutionnel (maisons de retraite par exemple) où une grande partie de cette maltraitance a lieu

● **Mieux former**

le personnel de ces institutions, y compris au niveau subalterne, sur le besoin impératif de diminuer la fréquence préoccupante de tels cas en milieu fermé

● **Encouragez**

la formation de groupes dans les institutions s'occupant des seniors

● **S'initier**

à la CNV (communication non violente) et à la méditation ou au yoga afin de développer l'empathie et réduire le stress / les déséquilibres internes responsable des violences

## «Prévention

De nombreuses stratégies ont été mises en œuvre pour prévenir la maltraitance des personnes âgées, lutter contre celle-ci et en atténuer les conséquences. Les interventions qui ont été expérimentées – principalement dans les pays à revenu élevé – pour prévenir la maltraitance sont notamment:

- des campagnes de sensibilisation du public et des professionnels;
- le dépistage des victimes et des auteurs de violence potentielle;
- des programmes intergénérationnels dans les écoles;
- des interventions de soutien aux personnes s'occupant de la personne âgée (par exemple gestion du stress, services de relève);
- des politiques sur les soins en établissement pour définir et améliorer les normes de soins;
- des formations sur la démence destinées aux personnes s'occupant des personnes âgées.

Les efforts visant à réagir face à la maltraitance et à l'empêcher incluent notamment:

- l'obligation de signalement des cas de maltraitance aux autorités;
- les groupes d'entraide;
- les familles d'accueil et les foyers d'accueil d'urgence;
- des programmes d'aide psychologique pour les auteurs de mauvais traitements;
- des services téléphoniques d'assistance pour donner des informations et des orientations-recours;
- les interventions pour soutenir les personnes s'occupant des personnes âgées.»

<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272847/9789242549645-fre.pdf?ua=1>

**Sources utiles**➔ **Nouvelle permanence téléphonique**

0848 00 1313 - [www.vieillesseansviolence.ch](http://www.vieillesseansviolence.ch)

➔ **Code pénal suisse**

[https://www.admin.ch/ch/f/rs/c311\\_0.html](https://www.admin.ch/ch/f/rs/c311_0.html)

➔ **ALTER EGO Association pour la Prévention de la Maltraitance Envers Les Personnes âgées**

<http://www.alter-ego.ch>

**Idées d'action  
pour les hommes**

Si vous connaissez une personne âgée victime de violence ou si vous soupçonnez que quelqu'un est victime de violence, essayez d'entrer en contact avec cette personne et de lui parler.

Vous pouvez, par exemple, lui poser ce genre de questions :

**Comment allez-vous ?**

**Avez-vous des problèmes à la maison ?**

**Comment puis-je vous aider ?**

**Puis-je vous mettre en contact avec quelqu'un qui pourrait vous aider ?**

**De quelle aide auriez-vous besoin ?**

Vous pourriez également envisager de contacter le service de police ou l'hôpital le plus proche en cas d'urgence.

<https://etablissement.org/ontario/sante/sante-familiale/sante-des-personnes-agees/comment-aider-les-aines-victimes-de-violence/>

**Idées d'action pour  
les jeunes** 12 à 25 ans

- **Portez** le ruban blanc comme symbole de votre engagement à ne pas commettre, tolérer, ni rester silencieux face à la violence envers les jeunes et les femmes

➔ **Nations Unies**

<http://www.un.org/french/ageing/docs/ecn52002pc2f.pdf>

➔ **Organisation Mondiale de la Santé**

<http://www.who.int>

➔ **Objectif 5 des ODD**

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-5-geschlechtergleichstellung-erreichen-und-alle-frauen.html>